

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 3 février 2014 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19h et à laquelle sont présents :

Son honneur, le maire monsieur Gérard Coulombe et les conseillers suivants :

Madame Johanne Bonenfant	Monsieur John Rodgers
Madame Martine Coulombe	Madame Jocelyne Lyrette
Monsieur Patrick Courville	Monsieur Éric Bélanger

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente.

ASSISTANCE

Mesdames Claudette Lyrette, Reine Simard et Nicole Landry

Messieurs Nicolas Chaussé, Gaston Guindon, Richard Courville, Jean-Jacques Bilodeau, Guy Gendron, Rhéaume Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Gilles Lyrette, Victor Lyrette et Jean-Marc Latreille

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 20 janvier 2014

4. Adoption des comptes et rapports

4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de janvier 2014

4.2 Adoption des comptes à payer janvier 2014

4.3 Adoption du rapport mensuel des paies janvier 2014

4.4 Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2014

5. Personnel et les élus

- 5.1 Nomination pour la signature de la convention collective
- 5.2 Autorisation pour engagement à l'interne pour remplacer à l'entretien ménager
- 5.3 Autorisation à Madame Julie Rail pour signature sur les chèques et compte bancaire

6. Correspondance

- ~~6.1 Journal La Gatineau / proposition entente vœux annuels~~

7. Invitation / formation /information / félicitation / remerciement / Colloque-

8. Incendie / Sécurité civile

- 8.1 Acceptation de la démission du chef pompier monsieur René Beaudoin
- 8.2 Acceptation de la nomination de monsieur Marco Beaudoin à titre de chef pompier
- 8.3 Acceptation pour sortie de notre service incendie pour les accidents de la route dans le Parc de La Vérendrye
- 8.4 Acceptation de la nomination de monsieur Pierre-Luc Blais à titre de pompier volontaire
- 8.5 Acceptation de la nomination de monsieur David Cloutier à titre de pompier volontaire
- 8.6 Caserne incendie

9. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement

- 9.1 Engagement d'un consultant pour le plan de diversification économique
- 9.2 Assemblée publique de consultation projet de règlement no 200114-243 le lundi 17 février à 19 h suivi d'assemblée extraordinaire à 19 h30

10. Voirie

- 10.1 Demande d'une subvention, aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 10.2 Demande pour l'obtention d'un programme soit taxe d'accise ou autre

11. Hygiène du milieu

12. Loisirs, Culture et Tourisme

- 12.1 Nomination de la conseillère madame Jocelyne Lyrette représentante pour la bibliothèque
- 12.2 Présentation d'un projet pour les infrastructures en loisirs
- 12.3 Demande d'une subvention pour l'achat et l'installation d'une génératrice pour le centre Jean-Guy Prévost
- 12.4 Demande d'une subvention pour l'achat et l'installation d'un air climatisé pour le centre Jean-Guy Prévost
- 12.5 Fête des voisins samedi 7 juin 2014

13. Autres sujets et documents le cas échéant

14. Varia

15. Parole au public

16. Levée de l'assemblée

2014-G-0302-01

Ouverture de la présente assemblée

Le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu à 19h que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE

2014-G-0302-02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire, monsieur Gérard Coulombe, procède à l'adoption de l'ordre du jour, les items suivants sont ajoutés :

- 8.7 Paiement des pompiers à tous les mois
- 9.1 Ajout que la municipalité ira en appel d'offres
- 9.3 Avis de motion pour règlement code d'éthique et de déontologie
- 12.6 Plaisir d'hiver montant de 1 000\$
- Varia Chemin Baskatong

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouverte à d'autres discussions.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE

2014-G-0302-03

Adoption des procès verbal de l'assemblée générale du 20 janvier 2014

Le conseiller, monsieur Éric Bélanger, appuyé du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu que le procès verbal de l'assemblée générale du 20 janvier 2014 soit adopté tel que rédigé.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-04

Approbation des comptes payés durant le mois de janvier 2014

La conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de janvier 2014 pour la somme de 42 521.43 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-05

Adoption des comptes à payer de janvier 2014

Le conseiller, monsieur John Rodgers, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables du mois de janvier 2014 pour la somme de 77 647.77 ainsi que le supplément remis avant l'assemblée pour un montant de 114 847.79 \$ pour un total de 192 495.56 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées. Le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

Betty McCarthy
Directrice générale

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-06

Adoption du rapport mensuel des paies du mois de janvier 2014

La conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu d'accepter le rapport mensuel pour les paies du mois de Janvier 2014 au montant de 34 739.24 \$.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-07

Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2014

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses régulières, dites incompressibles, pour lesquelles les montants ont été approuvés au budget de l'année 2014 ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces dites dépenses dans la mesure où des fonds sont disponibles en vertu du budget 2014 adopté par la municipalité de Grand-Remous ;

Considérant que la présente résolution ne constitue pas une délégation de pouvoirs d'autoriser les dépenses et de passer des contrats ;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée par la conseillère, madame Johanne Bonenfant, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements relatifs aux dépenses ci-après mentionnées dans la mesure où des crédits sont disponibles en vertu du budget 2014 adopté par la municipalité de Grand-Remous, à savoir :

- Le versement de la rémunération des membres du conseil tel que prévu aux avis et règlements ;
- Le paiement des salaires des employés municipaux tel que prévu aux ententes de travail ou résolutions d'embauche ;
- Le paiement des salaires des pompiers volontaires ;
- Les remises des contributions de la municipalité, à titre d'employeur, imposées par les Lois : provinciale, fédérale et syndicale;
- Le paiement des contributions de la municipalité et des employés relativement aux assurances collectives et au régime de pension ;
- Le paiement de factures pour les services téléphoniques, d'électricité, d'huile à chauffage et carburant;
- Le paiement des frais d'immatriculation des véhicules moteurs appartenant à la municipalité ;
- Les paiements découlant d'un engagement contractuel approuvé préalablement par le conseil conformément à la Loi ;

- Les paiements qui doivent être effectués en vertu d'un contrat de location d'équipement dûment approuvé préalablement par résolution ou règlement du conseil ;
- Les paiements des frais de poste;
- Le remboursement de la petite caisse;
- Le paiement de quote-part de la M.R.C. et d'entente intermunicipale;
- Les obligations créées par le service de la dette prévue au budget annuel (capital et intérêt) et autres frais bancaires;

La directrice générale et secrétaire-trésorière doit soumettre tous les comptes et la liste des comptes ainsi payés à la séance ordinaire subséquente, et ce, pour l'adoption par le conseil de la municipalité.

Note Le maire monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-08

Signature convention collective

Syndicat des employé-es de la municipalité de Grand-Remous - CSN

ANNÉES 2014-2016

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu d'autoriser le maire, monsieur Gérard Coulombe, et la directrice générale, madame Betty McCarthy, à signer la deuxième convention collective de travail à intervenir entre la Municipalité de Grand-Remous et le syndicat des employé-es de la municipalité de Grand-Remous - CSN pour les années 2014 à 2016 inclusivement.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-09

Autorisation pour engagement à l'interne pour remplacer à l'entretien ménager

Le conseiller monsieur Patrick Courville, appuyé du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à faire l'engagement du personnel interne pour remplacer à l'occasion à l'entretien ménager du Centre Jean-Guy Prévost.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-10

Autorisation de signature des chèques et autres documents pour la municipalité

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu

QUE madame Julie Rail, secrétaire-trésorière et inspectrice municipale soit autorisée à signer les chèques et documents officiels pour et au nom de la municipalité de Grand-Remous.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-11

Acceptation de la démission du chef pompier monsieur René Beaudoin

CONSIDÉRANT que le chef pompier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Grand-Remous, monsieur René Beaudoin, a remis sa démission en date du 12 juillet 2013;

Il est proposé par la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur John Rodgers :

QUE le conseil accepte la démission du chef pompier du service incendie de la municipalité de Grand-Remous, monsieur René Beaudoin, effective le 12 juillet 2013, et remercie monsieur René Beaudoin, pour les années d'implication au sein de la brigade des incendies de la municipalité de Grand-Remous.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-12

Embauche d'un chef pompier pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Grand-Remous monsieur Marco Beaudoin

CONSIDÉRANT que le chef pompier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Grand-Remous, monsieur René Beaudoin, a remis sa démission en date du 12 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que la brigade d'incendie a nommée monsieur Marco Beaudoin à titre de chef pompier du Service de sécurité incendie de la municipalité de Grand-Remous, suite à une élection tenue le 19 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que monsieur Marco Beaudoin est disposé à accepter cette tâche;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Patrick Courville propose et il est résolu :

QUE la Municipalité de Grand-Remous embauche monsieur Marco Beaudoin, à titre de chef pompier du Service de sécurité incendie, et ce en date du 19 janvier 2014;

QUE le salaire et autres conditions de travail et avantages de monsieur Marco Beaudoin soient ceux inscrits à l'entente de travail de la brigade d'incendie de Grand-Remous;

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-13

Acceptation pour sortie de notre service incendie pour les accidents dans la réserve Faunique La Vérendrye

Le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu que la municipalité accepte que le service d'incendie de la municipalité de Grand-Remous réponde aux demandes de sorties d'accidents qui se tiendront dans la réserve Faunique La Vérendrye.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-14

Embauche d'un pompier volontaire pour le service incendie de Grand-Remous / monsieur Pierre-Luc Blais

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Pierre-Luc Blais, au poste de pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité de Grand-Remous, le tout effectif au 3 février 2014.

QUE le salaire et autres conditions de travail et avantages de monsieur Pierre-Luc Blais soient ceux inscrits à l'entente de travail de la brigade d'incendie de Grand-Remous;

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-15

Embauche d'un pompier volontaire pour le service incendie de Grand-Remous / monsieur David Cloutier

Le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur David Cloutier, au poste de pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité de Grand-Remous, le tout effectif au 3 février 2014.

QUE le salaire et autres conditions de travail et avantages de monsieur David Cloutier soient ceux inscrits à l'entente de travail de la brigade d'incendie de Grand-Remous;

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-16

Demande pour l'obtention d'une aide financière pour l'agrandissement de la caserne incendie

Considérant que l'adoption du schéma de couverture de risques fait en sorte que les municipalités doivent améliorer leur service incendie;

Considérant que la municipalité de Grand-Remous se doit d'agrandir sa caserne d'incendie afin de rencontrer cet objectif;

Considérant que l'ensemble des véhicules du service incendie doivent se retrouver au même endroit;

Considérant que la municipalité prévoit aussi l'acquisition d'un nouveau camion citerne afin de respecter le schéma de couverture de risques;

Pour ces motifs, la conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu qu'une demande d'aide financière soit déposée dans le (programme d'infrastructure Canada-Québec) ou tout autre programme afin de permettre à notre municipalité de réaliser ce projet du nom «Agrandissement de la caserne incendie».

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la municipalité de Grand-Remous désigne la directrice générale, madame Betty McCarthy, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière;

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-17

Autorisation de paiement au mois pour le service incendie

La conseillère madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu qu'à compter du mois de février 2014 le salaire des pompiers sera payé au mois. Il est entendu que les rapports devront être déposés au plus tard le dernier vendredi de chaque mois et payable le troisième mercredi de chaque mois. En l'absence de rapports, le paiement sera effectué le mois suivant.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-18

Engagement d'un coordonnateur (trice) pour le développement économique local

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité ira en appel conjointement avec la municipalité du Lac Ste-Marie pour faire l'engagement d'une personne à titre de coordonnateur (trice) au développement économique local.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-19

Assemblée publique de consultation projet de règlement numéro 200114-243

Le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé de la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu qu'il y aura une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 200114-243, le lundi 17 février 2014 à 20h, le tout précédé d'une assemblée extraordinaire à 19h45.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le maire, monsieur Gérard Coulombe, de la présentation du règlement numéro 030414-258 relatif au code d'éthique et déontologie pour les élus municipaux.

Et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal. Ledit règlement sera présenté au cours d'une séance ultérieure.

2014-G-0302-20

Demande d'aide financière pour l'entretien du réseau routier

La conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu de faire une demande d'aide financière au montant de 50 000\$ à madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, pour l'amélioration de notre réseau routier municipal 2014-2015. Et d'autoriser le maire, monsieur Gérard Coulombe, et la directrice générale, madame Betty McCarthy, à signer les documents relatifs à cette demande.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-21

Demande d'aide dans un programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local s'est terminé le 31 décembre 2013;

Considérant que notre municipalité à 70 kilomètres de chemins municipaux;

Le conseiller, monsieur John Rodgers, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, madame Betty McCarthy, et le maire, monsieur Gérard Coulombe, à faire des demandes d'aides financières auprès de toutes instances gouvernementales afin de nous aider dans l'amélioration de notre réseau routier.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-G-0302-22

Nomination de la conseillère madame Jocelyne Lyrette représentante pour la bibliothèque

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu que la conseillère madame Jocelyne Lyrette, soit nommée représentante de la bibliothèque municipale de la municipalité de Grand-Remous.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-23

Présentation d'une demande d'aide financière pour l'amélioration des installations sportives et récréatives de la municipalité

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur John Rodgers, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous est autorisée à faire la présentation d'une demande d'aide financière pour la rénovation du terrain de tennis, terrain de balle, éclairage et rénovation du bâtiment utilitaire ainsi que le bloc sanitaire.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Grand-Remous à payer sa part des coûts admissibles au projet;

QUE la municipalité de Grand-Remous désigne la directrice générale, madame Betty McCarthy, à signer tous les documents relatifs au projet;

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-24

Demande d'une aide financière pour l'achat et installation d'une génératrice ainsi qu'un air climatisé à la salle du centre Jean-Guy Prévost

Considérant que la municipalité aimerait munir la salle du centre Jean-Guy Prévost, d'une génératrice de grade industriel et d'un air climatisé (thermopompe);

En conséquence, la conseillère, madame Jocelyne Lyrette, appuyée du conseiller, monsieur Patrick Courville, propose et il est résolu que demande soit faite au ministère des Affaires municipales des Régions et Occupation du Territoire d'accorder à notre municipalité une aide financière, afin que celle-ci puisse munir la salle du centre Jean-Guy Prévost d'une génératrice de grade industriel ainsi qu'un air climatisé (thermopompe).

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Grand-Remous à payer sa part des coûts admissibles au projet;

QUE la municipalité de Grand-Remous désigne le maire, monsieur Gérard Coulombe, et la directrice générale, madame Betty McCarthy, à signer tous les documents relatifs au projet;

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-25

Inscription de la municipalité à la 9^e édition de la Fête des voisins

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous s'inscrive à la 9^e édition de la Fête des voisins qui aura lieu le samedi 7 juin 2014.

Que la municipalité accorde un montant de 2 000\$ pour cette activité;

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-26

Défi plein air de l'Outaouais / Plaisirs d'hiver

Le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé du conseiller, monsieur Éric Bélanger, propose et il est résolu que la municipalité participera à la journée défi plein air de l'Outaouais plaisirs d'hiver le samedi 15 février 2014 de 11h à 15 h.

Que la municipalité autorise un montant de 1 000\$ pour cette activité;

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2014-G-0302-27

Délimitation de terrain - Camps Touristiques La Pointe à David

Considérant que la municipalité a par le passé effectué des études sur ce terrain;

Considérant que ces études ont démontrés qu'il y a eu remblai sur une partie du chemin Baskatong;

Considérant qu'en y enlevant le remblai, la ligne des hautes eaux arriverait dans l'emprise du chemin Baskatong;

Considérant que le plan préparé par la firme Fondex démontre qu'il n'y a pas de terrain appartenant à Camps Touristiques La Pointe à David à l'endroit où une clôture a été installée;

Considérant que suite à ces études, la municipalité de Grand-Remous a toujours défendu l'intérêt des citoyens de Grand-Remous ;

Considérant qu'une pétition de plus de 300 signatures a été déposée à la municipalité, demandant de défendre l'intérêt des citoyens et que demande soit faite auprès des ministères concernés afin qu'ils fassent de même;

Considérant que cet endroit a toujours servi aux gens pour avoir accès au réservoir Baskatong dans ce secteur;

En conséquence il est proposé par le conseiller, monsieur Patrick Courville, appuyé du conseiller, monsieur Éric Bélanger, que la municipalité fournisse copie des documents en sa possession au MTQ, MRNF et qu'une demande soit faite par la même occasion à ces organismes afin qu'ils prennent toutes les démarches nécessaires auprès de toutes instances afin de faire reconnaître qu'il n'y a pas de terrain appartenant à Camps Touristiques La Pointe à David.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil. Cette période a débuté à 19h35.

Dépôt d'une pétition / plage Baskatong

Une pétition concernant la plage Baskatong a été déposée par monsieur Jean-Marc Latreille.

Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, a informé les citoyens présents dans l'assistance que cette pétition demeure confidentielle. Suite à cette explication, aucune question ou commentaire de la part des citoyens présents à cette assemblée.

2014-G-0302-28

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu à 20h que la présente assemblée soit fermée.

Note Le maire, monsieur Gérard Coulombe, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Gérard Coulombe
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale

